

## Autres assurances à considérer

### ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Même si votre maison de vacances est une « vieille baraque » de peu de valeur, il vous faudra néanmoins de l'assurance de responsabilité civile pour vous protéger au cas où quelqu'un se blesserait sur votre propriété ou si vous êtes responsable de dommages aux propriétés avoisinantes.

### ASSURANCE DES BIENS MEUBLES

Certaines assurances incluent automatiquement les biens meubles jusqu'à un certain plafond et les biens meubles qui restent dans la maison de vacances de manière permanente sont couverts. Tout ce que vous emportez avec vous – vos vêtements, par exemple – est couvert par la police d'assurance de votre résidence principale. Au besoin, vous pouvez également souscrire une assurance supplémentaire.

### DÉPENDANCES

Certaines assurances prévoient un certain montant pour les dépendances, à savoir les remises à bateaux, les garages ou les cabanes de jardin, mais vous pouvez décider de prendre plus d'assurance pour être entièrement protégé.

Pour de plus amples renseignements sur les options que vous avez pour assurer votre propriété de vacances, veuillez communiquer avec votre représentant en assurance.



**Protégez votre propriété!**

Vous trouverez des conseils sur la prévention des dommages causés par l'eau ainsi que d'autres renseignements au sujet de l'assurance sur le site [www.ibc.ca](http://www.ibc.ca).

## Des questions au sujet de l'assurance?

### Appelez-nous.

#### Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba

Sans frais : 1 877 772-3777, poste 222  
Heures d'ouverture : L-V de 9 h à 16 h

#### Alberta

Sans frais : 1 800 377-6378  
Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 16 h

#### Ontario

Sans frais : 1 800 387-2880  
Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 17 h

#### Québec

Sans frais : 1 877 288-4321  
Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

#### Atlantique

Sans frais : 1 800 565-7189, poste 227  
Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

[www.ibc.ca](http://www.ibc.ca)

[www.getintheknow.ibc.ca](http://www.getintheknow.ibc.ca)

 @InsuranceBureau

 [youtube.com/insurancebureau](https://www.youtube.com/insurancebureau)

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.



© 2011 Le Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

09/11

Protégez votre

# RÉSIDENCE SECONDAIRE

ASSURANCE DES CHALETS, CAMPS  
ET AUTRES PROPRIÉTÉS DE VACANCES



ASSURANCE HABITATION → PARCOUREZ IBC.CA



# Comme beaucoup d'autres Canadiens, votre chalet est votre résidence secondaire.

*Mais saviez-vous que l'assurance d'une propriété de vacances diffère de celle d'une résidence principale?*

## Ce que votre représentant en assurance doit savoir

L'usage que vous faites de votre propriété de vacances et la fréquence de son occupation dicteront l'assurance qui vous convient le mieux.

Combien de temps passez-vous dans votre propriété de vacances? Y allez-vous pendant toute l'année? Vous arrive-t-il de la louer?

Les réponses à ces questions permettront à votre représentant en assurance de déterminer le type et le montant d'assurance qu'il vous faut.



## Le saviez-vous?

- ➔ Vous pouvez ajouter votre propriété de vacances à la police de votre résidence principale comme résidence « secondaire » ou « saisonnière » ou bien, vous pouvez l'assurer séparément.
- ➔ Comme la propriété n'est occupée qu'à l'occasion, il peut être plus difficile ou plus cher d'obtenir l'assurance contre certains risques, comme les dégâts d'eau ou le vandalisme. S'il y avait une fuite d'eau, par exemple, ou que des vandales pénètrent dans votre maison de vacances pendant qu'elle est inoccupée, les dommages seraient vraisemblablement plus importants parce qu'il n'y aurait personne sur place pour y voir.
- ➔ Certains risques ne sont pas couverts par une police d'assurance de résidence secondaire. Parmi les risques qui **ne sont pas couverts**, citons le refoulement d'égout et les dommages ou pertes d'aliments dans un congélateur, de l'équipement de jardin, de plantes extérieures, d'arbres et d'arbustes.

**Communiquez avec votre représentant en assurance pour en apprendre davantage à ce sujet.**

## Semblable, mais différente

Comme beaucoup de chalets et de propriétés de vacances ne sont utilisés que certaines saisons, la couverture est généralement plus restreinte. L'assurance de votre propriété de vacances est presque toujours une assurance **risques désignés** plutôt qu'une assurance **tous risques**.

### TOUS RISQUES

Ce type de police couvre à la fois le bâtiment et son contenu contre tous les risques, sauf ceux qui sont précisément exclus.

### RISQUES DÉSIGNÉS

Ce type d'assurance ne couvre que les risques stipulés dans la police. Les risques typiques comprennent les incendies, les explosions et les dommages causés par la fumée.